



# CHAMBRE DE COMMERCE, D'INDUSTRIE ET D'AGRICULTURE DE DAKAR

---

## DOSSIER DE DEMANDE DE LICENCE D'AGENCE DE VOYAGES ET DE TOURISME OU DE TRANSPORTS TOURISTIQUES

---

### DOSSIER CONSTITUTION

- Une demande de licence adressée au MTTA
- Un certificat de nationalité sénégalaise
- Un extrait du casier judiciaire datant de moins de 3 mois
- Une copie du bail ou du titre de propriété du local
- Un engagement de verser le cautionnement touristique de 5.000.000F
- Un récépissé de souscription d'assurance responsabilité civile
- Une liste de personnel permanent sénégalais dans la proportion minimum des 4/5 de l'effectif total
- Une copie de l'extrait de l'enregistrement au registre de commerce
- Une copie des statuts de la société
- Une enquête de moralité établie par le MINT sur demande du MTTA.

**NB** : Tout dossier complet est à déposer directement à la DPAT (Bureau des Agences de Voyages et des Sociétés de Transports Touristiques), pièce n°9, contre récépissé.